

INFORMATIONS SUR LE SERVICE DE RESTAURATION POUR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Le système de restauration de la cité scolaire propose aux collégiens de prendre un repas complet en self-service. Il existe deux régimes d'inscription : Élève au forfait : 4 ou 5 repas par semaine
OU Élève au repas : 1 à 3 repas par semaine.



IL N'EST PAS POSSIBLE DE CHANGER DE REGIME EN COURS DE TRIMESTRE

ÉLÈVE AU FORFAIT (4 ou 5 repas par semaine)

L'élève au forfait est inscrit pour 4 ou 5 repas par semaine pour toute la durée du trimestre.

A l'inscription (ou réinscription) au Collège : sur la **fiche intendance** cocher « *demi-pensionnaire au forfait* ».

Le paiement du forfait se fait en début de chaque trimestre, à réception de l'avis aux familles (facture)

Tarif 2022 : 559.80 €* pour l'année.

Règlement : Par chèque ou espèces au service intendance, ou paiement en ligne sur l'ENT.

Ou par prélèvement automatique mensuel suivant un échéancier joint à la 1^{ère} facture.

Le mandat de prélèvement SEPA (1) est indispensable pour ce mode de paiement.

Echéancier pour l'année scolaire 2022-2023

(1) sera remis avec la grille self.

Période	Montant par trimestre
1 ^{er} trimestre : de septembre à décembre	217.70 €
2 ^{ème} trimestre : de janvier à mars	171.05 €*
3 ^{ème} trimestre : d'avril à juillet	171.05 €*

Les factures sont transmises aux familles 2^{ème} quinzaine des mois d'octobre, de janvier et d'avril après instruction des dossiers de bourses.

Le montant des bourses et les remises éventuelles sont déduits de ces montants

ÉLÈVE AU REPAS (1 à 3 repas par semaine)

A l'inscription (ou réinscription) au Collège : sur la **fiche intendance** cocher « *demi-pensionnaire au repas* ». Joindre un chèque de 50 €, en inscrivant au dos du chèque les Nom, Prénom et niveau de l'élève. **Tarif 2022 : 4.02 €* le repas.**

ÉLÈVE EXTERNE

A l'inscription (ou réinscription) au Collège : sur la **fiche intendance** cocher « *externe* ».

Un élève externe peut manger exceptionnellement au self en achetant au service intendance un badge jetable. **Tarif 2022 : 5.90 €*.**

CARTE SELF

La carte self est **obligatoire** pour accéder au restaurant scolaire. Elle est valable durant toute la scolarité de l'élève au collège.

Toutes les cartes de self sont gardées à la vie scolaire du collège et sont distribuées aux élèves avant le passage au self. Elles sont rendues aux AED après avoir badgé.

La perte ou la détérioration de la carte par l'élève entraîne l'achat d'une nouvelle carte. **Tarif 2022 : 7€**

Une **grille d'accès** au self à compléter est remise à l'élève le jour de la rentrée. Cette grille doit être rendue dès que possible.

AIDES FINANCIÈRES

Si vous avez des difficultés financières dans l'année, vous pouvez demander une aide au Fonds Social Collégien en retirant un dossier au service intendance ou en prenant contact avec l'Assistante Sociale.

***Sous réserve des nouveaux tarifs fixés par la Région au 01/01/2023**